

# J'emménage

## Sur le territoire du SIDEL

### Vous êtes nouveau propriétaire / locataire ?

Pensez à ouvrir votre compte déchets pour récupérer votre badge d'accès aux colonnes d'ordures ménagères !

Lors de tout emménagement dans un nouveau logement, **il est nécessaire de contacter le SIDEL pour obtenir votre badge.**



Ce badge vous permettra d'utiliser les colonnes d'ordures ménagères (poubelle noire).



Les colonnes d'ordures ménagères sont équipées d'un contrôle d'accès et d'un tambour. Seuls les sacs de 30 litres seront acceptés dans le tambour.

➔ Sans ce badge, l'accès aux colonnes d'ordures ménagères n'est pas possible. Vous ne pourrez pas déposer vos ordures ménagères.



Les colonnes jaunes (emballages) et vertes (verre) sont en accès libre, sans badge.



SIDEL

### UN PROBLÈME ? UNE QUESTION ?

Contactez-nous au **05 62 68 71 44** ou sur **www.sidel32.fr**  
2 Rue de l'Innovation 32700 LECTOURE